

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3961

présenté par

Mme Keloua Hachi, Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, M. Courbon, Mme Hadizadeh,
 Mme Herouin-Léautey, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et
 apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Patrimoines	0	0	
Création	100 000 000	0	
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	100 000 000	
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0	
TOTAUX	100 000 000	100 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que l'effondrement en cours du spectacle vivant public nécessite un refinancement d'urgence, cet amendement vise à attribuer 100 m€ supplémentaires au spectacle vivant public.

La crise budgétaire et l'inflation impactent très fortement le secteur dont la perte d'attractivité se renforce.

- En février 2024, 96 millions d'euros ont été enlevés au programme 131 concernant les politiques publiques de création. A titre d'exemple, les Théâtres nationaux ont subi des coupes drastiques qui ont eu des conséquences sur l'emploi des équipes artistiques.

- Les rémunérations dans le secteur sont particulièrement basses pour des salariés souvent très qualifiés et diplômés.

Alors que les acteurs du spectacle vivant public dénoncent le fonctionnement du Pass culturel, notamment la part individuelle qu'ils considèrent comme un outil de financement du secteur strictement commercial plus qu'un outil de service public en soutien au spectacle vivant, comme un outil de « reproduction sociale », pour citer la ministre de la Culture, plus qu'un levier vers la découverte artistique et de démocratisation des pratiques, ils demandent de redéployer une enveloppe de 100 millions d'euros du Pass vers la Création.

Ce refinancement permettra à la fois de redonner les moyens de travailler au secteur de la création, et soutiendra aussi par cette voie les politiques d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) qui sont menées par les opérateurs de spectacle vivant public car l'EAC et la médiation auprès des jeunes font partie des missions premières des artistes et des professionnels du secteur. Les annonces récentes de la ministre de la Culture en faveur d'une refonte du dispositif du Pass culture, donnant ainsi raison à toutes les organisations professionnelles qui s'expriment depuis des années sur le sujet, nécessitent des engagements de méthode : les professionnels, les salariés et les collectivités territoriales devront être associés à une concertation sérieuse, s'inspirant des modalités que semble vouloir mettre en oeuvre le Gouvernement vis-à-vis des corps intermédiaires.

Cet amendement vient donc :

- diminuer de 100 000 000 € en AE et CP l'action 02 du programme 361 Transmission des savoirs et démocratisations de la Culture

- abonder de 100 000 000 € en AE et CP l'action 01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant - du programme 131 Crédit à la création.

Cet amendement a été travaillé avec le SYNDEAC.